

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.15/7
10 mai 2017

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington
9 juin 2017

Point 7 de l'ordre du jour

PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FIP POUR L'OUGANDA

DÉCISION PROPOSÉE

Ayant examiné le document intitulé *Plan d'investissement au titre du FIP pour l'Ouganda* (FIP/SC.18/7), le Sous-comité du FIP [endosse] le plan d'investissement.

Le Sous-comité reconnaît le niveau d'allocation des promesses de contribution faites par les pays membres contribuant au FIP conformément à sa décision de mai 2015. Se référant à la décision prise en sa réunion de mai 2015 concernant le cas où l'un quelconque des six nouveaux pays ne serait pas en mesure de soumettre son plan d'investissement pour endossement dans les délais convenus, le Sous-comité est d'avis que les pays concernés seront remplacés par un ou plusieurs pays parmi les neuf pays supplémentaires, en fonction de leurs rangs, tels que recommandés par le groupe d'experts.

Le Sous-comité note par ailleurs qu'en cas de ressources disponibles après la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve du FIP, lesdites ressources pourraient être fournies aux nouveaux pays participant au FIP en vue de la mise en œuvre de leurs plans d'investissement. Le Sous-comité note enfin qu'il prendra une décision sur l'allocation de ces ressources une fois que les pays en question auront adhéré au FIP.

Le Sous-comité encourage le Gouvernement de l'Ouganda et les banques multilatérales de développement à entreprendre une recherche active auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le plan d'investissement.